

CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 3 octobre 2023

M. Alexandre Mottier, président, accueille le syndic, la Municipalité, ainsi que les conseillères et conseillers.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-trois conseillères et conseillers. M^{mes} et MM. Ruth Crossett, Fernand Dubuis, Marie Gallot Lavallée, Guillaume Lenoir, Florian Karlen, Céline Rohrbasser et André Schopfer sont excusés.

1. Appel
2. Procès-verbal du 20 juin 2023
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 8/2023 : arrêté d'imposition 2024
6. Divers et propositions individuelles

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023, reçu le 12 septembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. Marc Michault demande ce qu'est un ariau. M. Antoine Martin, municipal, explique que, l'ariau, c'est l'endroit où se couchent les vaches. A l'alpage de Crau Dessous, une fosse à purin et une fumière doivent être construites ; à cette occasion, les égouts du chalet vont être repris et les couches de l'ariau refaites. Actuellement, ce sont des planches posées sur la terre battue ; elles seront remplacées par une dalle en béton.

3. Correspondance et communications du bureau

Le président annonce la démission de M^{me} Barbara Schopfer, municipale, au 31 décembre prochain. Entrée à la Municipalité en juillet 2011, elle met un terme à son mandat après plus de douze ans au service de la commune. Dans son courrier, elle met l'accent sur sa reconnaissance envers la confiance qui lui a été accordée durant toutes ces années.

Il fait ensuite part de la démission de M^{me} Marie Gallot Lavallée, conseillère, qui va quitter Rossinière fin novembre.

Concernant la repourvue du poste de municipale ou municipal, l'affichage au pilier public est prévu le 22 décembre 2023 ; quant au dépôt des listes, il est fixé au 8 janvier 2024.

L'élection complémentaire aura quant à elle lieu le 4 février 2024. Pour rappel, s'il n'y a qu'un seul ou une seule candidate, ce sera une élection tacite. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au président ou à l'un des membres du bureau.

4. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, annonce que le permis de construire du Centre d'activités de Rossinière, CARoss, a été délivré le 22 septembre dernier. Le Parc naturel régional a confirmé son intérêt à intégrer les locaux. Avant le premier coup de pioche, les business-plans doivent être bouclés, car les locations doivent pouvoir payer le coût d'investissement. Cette construction permettra de concrétiser un certain nombre de systèmes constructifs mis au point par l'institut IBOIS de l'EPFL. Ce sera un bâtiment qui se veut exemplaire, car il sera construit en bois local, par des entreprises locales au savoir-faire local. Manière de donner une visibilité à toute la filière du bois (bois énergie ; bois construction). Ce sera l'aboutissement de longues années de projets.

Il rappelle la séance d'information de lundi 9 octobre au soir à la Grande salle de Rossinière, organisée à l'intention des Conseils communaux de Rossinière et de Château-d'Ex. Le résultat de la première étape de l'étude menée en vue d'une éventuelle fusion sera alors présenté.

M. Alain Karnstädt, municipal, informe qu'au village, les travaux touchent à leur fin. Un grand nombre de tuyaux a été mis dans les fouilles, y compris pour le chauffage à distance, des personnes s'étant montrées intéressées, suite au démarchage entrepris. Il remercie les habitants du quartier de leur patience et de leur collaboration, ainsi que le bureau d'ingénieur pour le suivi du chantier.

M. Antoine Martin, municipal, a le plaisir d'annoncer que l'eau coule à nouveau au bassin de la case des Chevalets Derrière. Durant l'été, une équipe de quinze bénévoles, emmenée par M. Marcel Marmillod, a remis en état plus de 700 mètres de conduite. La Commune a pris en charge les frais de matériel et de transport.

Il communique que M. Hugo Rey a pris ses fonctions en tant que garde forestier du triage de Rossinière, en date du 2 octobre. Il a réussi avec succès ses examens au Centre forestier de formation de Lyss.

Il signale enfin que cet automne, une coupe de bois aura lieu le long du ruisseau de La Frasse, entre la route cantonale et la voie ferrée. Il y a dans cette zone de nombreux frênes malades qui doivent être abattus.

5. Préavis n° 8/2023 – Arrêté d'imposition 2024

La commission ad hoc, dans son rapport lu par M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj, relève que, pour le moment, la situation est identique aux années précédentes et qu'en attendant la nouvelle péréquation, l'équilibre doit être préservé en optant pour le statu quo et en maintenant le taux d'imposition à 81 % pour 2024. Elle propose donc d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Les membres présents acceptent à l'unanimité d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

8. Divers et propositions individuelles

M. Edouard Yersin s'enquiert du parc de jeux. M. Jean-Pierre Neff répond que les travaux seront réalisés cette année encore. Ils débiteront durant les vacances d'automne par le démontage des jeux.

Concernant le réservoir d'eau en Ratevel, M. Antoine Martin répond à M. Flavien Marmillood que le dossier est aux Améliorations foncières (AF). Les travaux commenceront une fois l'autorisation reçue du Canton.

M. Mikaël Geser lance un appel aux personnes intéressées à rejoindre Rossinière Animation. Afin que l'association ne meure pas faute de membres actifs, elle a besoin de sang neuf. Le comité s'essouffle, bien que toujours motivé. Il est à la recherche d'un ou une secrétaire, un ou une caissière et tout bientôt d'un ou une responsable subsistance et une personne pour la présidence. Il rappelle qu'elle anime le village en organisant des spectacles d'intérêt touristique, local, ou en mettant sur pied des expositions, par exemple. Cette année : exposition d'été dans tout le village, diverses réfections au refuge de la Sautaz, souper théâtre et enfin, apéro de fin d'année. L'engagement de chacune et chacun compte. Si l'un ou l'autre membre du conseil est intéressé, le comité est à disposition pour tout renseignement.

M^{me} Dorothee Ramel évoque la brochure d'activités extra-scolaires distribuée aux parents d'élève. Elle rappelle qu'elle est consultable sur le site de l'école, en format numérique, et qu'elle le sera aussi sur celui de la commune de Rossinière.

Elle prend ensuite des nouvelles du plan d'affectation communal (PACom). M. Jean-Pierre Neff explique que les dernières oppositions sont bientôt levées. Rendez-vous est pris avec l'urbaniste cantonal le 12 octobre. La Municipalité espère présenter ledit plan au conseil d'ici la fin de l'année.


La parole n'étant plus demandée, M. Alexandre Mottier souhaite un bel automne à chacune et chacun et clôt le conseil à 20 h 43.

Le Président



A. Mottier

La Secrétaire



M. Buri

